

Marque Jonas 0.75
Vernis Militaire à l'épreuve de
l'eau 2.00

The LAING PACKING & PROV. Co.,
Montréal, Canada.



Lard en Baril Marque "Anchor"
Lard pesant, Canada Short Cut,
Mess brl. 35/45 24.00
Lard pesant, Canada Short Cut,
Mess 1/2 brl. 12.25
Lard du dos, Canada Short Cut,
brl. 45/55 23.00
Lard du dos, Canada Short Cut,
1/2 brl. 11.75
Lard pesant Brown Brand, dé-
sossé, tout gras, brl. 40/50 . . . 22.50
Lard clair, pesant, brl. 20/35 . . . 22.00
Lard de flanc, pesant, brl. 22.00
Lard à fèves, (petits morceaux,
mais gras), brl. 17.50
Pickled Rolls, brl. 20.50
Saindoux Composé Raffiné, choix
Marque "Anchor".
Tierces, 375 lbs. lb. 0.09 1/2
Boîtes, 50 lbs. net (doublure par-
chemin) 0.09 1/2
Tinnettes, 50 lbs. net (Tinette
imitée) 0.09 1/2
Seaux de bois 20 lbs. net. \$1.95 0.09 1/2
Seaux de fer-blanc 20 lbs. \$1.82 1/2 0.09 1/2
Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs., en

caisse, bleu 0.09 1/2
Caisses 5 lbs. tins, 60 lbs. en
caisse, bleu 0.09 1/2
Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en
caisses 0.10
Briques de saindoux composé, 60
lbs., en caisse, qpts. 1 lb. . . . 0.10 1/2
Saindoux Marque "Anchor" (garanti
pur).
Tierces, 375 lbs. 0.11 1/2
Boîtes, 50 lbs., net, (doublure
parchemin) 0.11 1/2
Tinnettes, 50 lbs., net (tinette imi-
tée) 0.11 1/2
Seaux de bois, 20 lbs., net (dou-
blure parchemin) \$2.40 0.12
Seaux en fer blanc, 20 lbs.
brut \$2.27 1/2 0.11 1/2
Caisses, 10 lbs., tins, 60 lbs., en
caisse, Rouge 0.12
Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en
caisse, Rouge 0.12 1/2
Caisses 3 lbs., tins, 60 lbs. en
caisse, Rouge 0.12 1/2
Saindoux en carré d'une livre,
60 lbs. en caisse 0.12 1/2
Viandes fumées.
Jambons: Première qualité.
Extra gros, 28 à 45 lbs. 0.11 1/2
Gros, 20 à 28 lbs. 0.13 1/2
Moyen, 15 à 19 lbs. 0.15
Petits, 12 à 14 lbs. 0.15
Jambons désossés, roulés, gros,
16 à 25 lbs. 0.15
Jambons désossés, roulés, petits,
9 à 12 lbs. 0.16 1/2
Bacon de Laing, à déjeuner,
sans os, choisi 0.14 1/2
Bacon de Brown, à déjeuner, mar-
que anglaise, sans os, épais . . 0.14
Bacon de Laing, Windsor, dos
pelé 0.16

Jambons de Laing, choisis "Pi-
que-Nique", 7 à 10 lbs. 0.12 1/2
Petit bacon roulé, épicé, désos-
sés, 8 à 12 lbs. 0.11 1/2
Bacon choisi, Wiltshire, côté 50
lbs. 0.18
Cottage Rolls 0.17
Saucisses fumées.
Bologna (Bondon de Boeuf). . . 0.06
Bologna (Enveloppe cirée) . . . 0.06
Brunswick (Beef Middles) . . . 0.08
Frankfurts 0.09
Polish 0.09
Garlic 0.09
Empress (Poulet, jambon et lan-
gue) doz. 1.10
Saucisses fraîches
Saucisses de porc (tripes de porc) 0.07 1/2
Saucisses de porc (tripes de mou-
ton) 0.08
Petites Saucisses de porc (pur
porc) 0.15
Saucisses Cambridge (paquets de
1 lb.) 0.09
Saucisses de fermier 0.12
Chair à saucisses (seaux de 20
lbs.) 0.07 1/2
Boudin blanc 0.07
Boudin noir 0.08

AGENCES

LA PORTE, MARTIN & CIE, LTEE,
Montréal

Légumes.

Petit Pois Importés "Soleil"
Sur Extra Fins . . . 100 boîtes 15.50
Extra fins 100 " 15.00
Très fins 100 " 14.00
Fins 100 " 12.50
Demi-fins 100 " 11.00
Moyen No 2 100 " 9.50
Moyen No 3 100 " 8.75



Résumé des Règlements concer- nant les terres du Nord- Ouest Canadien.

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'un
famille, ou tout individu mâle de plus de 1
ans, pourra prendre comme homestead un quart de
section de terre disponible du Dominion, au Manitoba,
à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant
devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des
terres du Dominion pour le district. L'entrée par
procuration pourra être faite à n'importe quelle
agence, à certaines conditions, par le père, la mère
le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs.—Un séjour de six mois sur le terrain et
la mise en culture d'icelui, chaque année, pendant
mois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles
de son homestead, sur une ferme d'au moins 85
acres, possédée uniquement et occupée par lui ou
par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou
sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires
vont bien, aura la préemption sur un quart de sec-
tion se trouvant à côté de son homestead. Prix, \$3.00
l'acre.

Devoirs.—Il devra résider six mois chaque année
pendant une durée de six ans à partir de la date de
l'entrée du homestead (y compris le temps requis
pour obtenir la patente du homestead) et cultiver
cinquante acres en sus.

Un colon ayant forfait ses droits à son homestead
et ne pouvant obtenir la préemption, pourra
acheter un homestead dans certains districts. Prix
\$3.00 l'acre.

Devoirs.—Résider sur son homestead six mois
chaque année pendant une durée de trois ans, cul-
tiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette an-
nonce ne sera pas payée.

Mince Meat de Clark

Absolument Garanti.

Fait de Fruits et d'Epi-
ces du plus haut choix.

Le Mince Meat de
Clark est fait à la perfec-
tion par des chefs cuisi-
niers experts en la matière.

Marque "Inglass", 1s.
Boîtes de 1s. à 5s. et en
Vrac, 5 à 85 lbs.

Donnez votre ordre
dès aujourd'hui.

W. Clark, Montreal.

Manufacturier des Soupes Renommées
de la Marque "CHATEAU."

Le Comptoir Mobilier-

FRANCO-CANADIEN

Société à Charte par Actions
117-119 Rue Craig Ouest, - - Montréal

PHONE MAIN 6892

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

Est ouvert à toute personne dé-
sirent contracter un emprunt
sur effets mobiliers ou mar-
chandises livrées à nos entre-
pôts, sans s'exposer à payer
des taux usuraires et ruineux.
L'honorabilité des fondateurs
et directeurs du Comptoir consti-
tue la meilleure garantie des
emprunteurs.

La Cie. achètera à des prix rai-
sonnables et défiant toute con-
currence, tous objets ou mar-
chandises non-périssables, en
réservant au vendeur l'option
de rachat dans un temps déter-
miné.

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

Fait des avances d'argent sur
tous objets ou marchandises
non périssables, ayant une va-
leur commerciale et déposés
aux bureaux de la Société.
La Société se charge de la Ven-
te par Encaissement de toutes mar-
chandises et possède des Ent-
repôts et Magasins Généraux
pour la Vente à Commission de
tous articles et effets mobiliers
confiés à la Société pour cette
fin.

PAIN POUR OISEAUX est le "Cottam
Seed" fabriqué d'après six brevets.
Marchandise de confiance; rien ne peut l'ap-
precher comme valeur et comme popularité.
Chez tous les fournisseurs de grains.